

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2015

Présents : M. Christian CARBONI, Mme Patricia BELIN, MM. Marc HANGARD, Freddy LALLEMANT, Benoit PROBST, Olivier RAGOUILIAUX, Christophe TESTI, Didier THUAU.

M. Gabriel LE ROUX est arrivé à 19H45.
Mme Patricia BELIN est partie à 20H45.

M. Christian CARBONI ouvre la séance à 19h39.

M. Freddy LALLEMANT est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION MISE EN PLACE D'UN PLU.I

M. le Maire explique que suite à l'entrée en application de la loi ALUR, la compétence PLU doit être transférée aux EPCI au 27 mars 2017. La Communauté de Communes Suipe et Vesle a préféré travailler sur ce dispositif avant la date d'obligation, au vu de l'ampleur du travail à effectuer.

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est souhaitée par les membres communautaires. La première réunion des Maires de la Communauté de Communes de Suipe et Vesle sur le sujet aura lieu le 26/11/2015.

M. Olivier RAGOUILIAUX demande ce que signifie le i du PLU.I.

M. le Maire répond que le i signifie intercommunal.

M. Olivier RAGOUILIAUX demande si Courtisols sort de la Communauté de Communes Suipe et Vesle, et quels sont les changements qui seront apportés par la mise en place du PLU.I.

M. le Maire explique que pour l'instant il n'a pas d'informations précises sur l'éventuelle sortie de Courtisols de la Communauté de Communes, mais que la mise en œuvre d'un PLU.I n'est pas conditionnée à la fusion des Communautés de Communes.

Les changements d'un PLU.I par rapport à une Carte Communale se traduisent par la mise en œuvre d'une politique d'urbanisme cohérente sur tout le territoire de la Communauté de Communes, tout en tenant compte des particularités de chaque commune. Le centre du village sera privilégié pour l'implantation des maisons nouvelles, afin de limiter les constructions sur les terrains agricoles.

Mme Margaux LOPEZ chargée de l'instruction des permis de construire et de l'urbanisme, a la charge du dossier. Elle fera une réunion de présentation à tous les élus avant de se déplacer dans toutes les communes.

M. le Maire demande à passer au vote :

- Délibération acceptant la mise en place d'un PLU.I : POUR : 10 - CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

PRÉPARATIONS DES ÉLECTIONS

Le planning de tenue du bureau de vote est rempli par les conseillers.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire demande si l'installation d'un sapin de Noël est souhaitée, et où l'installer le cas échéant, et qui se charge de l'installation.

M. Christophe TESTI dit qu'il pense qu'il faut mettre un sapin et que le hall de l'entrée de la salle polyvalente lui semble être adéquat.

M. Didier THUAU est d'accord, M. Nicolas MOSTACCI souhaite que des dimensions soient prises afin de choisir la hauteur du sapin. Mme Patricia BELIN précise qu'un sapin d'environ 1.50m devrait suffire.

M. Gabriel LE ROUX précise qu'il serait possible d'acheter un sapin avec racines pour le replanter ensuite.

M. le Maire charge donc la commission des fêtes de l'achat et de l'installation du sapin de Noël.

Mme Patricia BELIN demande s'il est possible de remettre la crèche, M. le Maire répond qu'il n'est pas contre, mais que cela est fait par la commission Paroissiale et que ce n'est pas une compétence municipale.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le branchement manquant sur le poteau pour les décorations de Noël a été réalisé, les autres étant pré-câblés, les décorations peuvent être accrochées.

M. Didier THUAU demande qui a du matériel pour fixer les décors.

M. Gabriel LE ROUX indique qu'il a tout ce qu'il faut, l'installation se fera le 1/12/2015 en fin de matinée par MM. LE ROUX, THUAU et MOSTACCI.

M. le Maire indique qu'au vu des conditions climatiques, la peinture de la signalisation au sol sera faite au printemps. A la demande de M. le Maire, M. Freddy LALLEMANT s'occupera de faire chiffrer la réalisation d'une surélévation de chaussée devant la salle polyvalente (plateau de ralentissement).

M. le Maire indique au Conseil Municipal que le défibrillateur a été commandé, et qu'il n'y a pas de maintenance ; un auto-test se fait régulièrement. M. Olivier RAGOULLIAUX souhaite connaître le prix du défibrillateur, M. le Maire répond que celui-ci a été commandé au prix de 1 771 € avec les électrodes enfants, le caisson chauffant et des électrodes de formation. Le choix a été fait parmi 3 devis reçus.

M. le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle version de la plaquette « bon citoyen ».

M. Christophe TESTI expose les différences avec la plaquette réalisée précédemment. (Cérémonie, chiens, vigilance citoyenne...)

M. le Maire demande s'il y a des remarques, un non collégial est prononcé.

M. le Maire adresse ses félicitations à la commission fleurissement qui a obtenu le prix d'encouragement du jury.

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de la notification de la préfecture indiquant le versement de l'enveloppe parlementaire d'un montant de 5000 € pour la réfection de la toiture et en remercie M. Apparu.

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'en vue de la préparation du budget 2016, il est nécessaire de prévoir les orientations budgétaires. Des devis sur différents postes de travaux doivent être demandés afin de connaître les montants approximatifs à leur allouer pour la réalisation du budget. Il explique qu'une vision à long terme est nécessaire pour prévoir entre autres les demandes de subvention qui doivent se faire pratiquement un an à l'avance.

Quelques idées d'aménagement sont évoquées, comme un chemin d'accès entre la mairie et la salle polyvalente, le déplacement de la plaque commémorative avec la réalisation d'un monument aux morts, la mise en valeur des cloches de la mairie, l'enfouissement des réseaux...

M. Didier THUAU dit qu'il faudrait aussi finaliser l'achat du terrain proche de la salle polyvalente.

M. le Maire demande si la lame est prête pour le déneigement.

M. Didier THUAU répond affirmativement.

M. le Maire demande à ce que les sacs de sel soient remis en place à leurs lieux hivernaux habituels.

MM. Benoît PROBST et Olivier RAGOULLIAUX se chargent de les installer samedi matin.

CCAS

M. le Maire demande à M. Marc HANGARD s'il a des informations à donner sur le CCAS.

M. Marc HANGARD indique que le contenu des colis pour les aînés est déterminé, la distribution aura lieu entre le 14 et le 21 décembre.

M. Marc HANGARD informe le Conseil Municipal que la salle polyvalente est réservée pour le repas des aînés de 2016.

M. le Maire explique au Conseil Municipal que depuis la loi NOTRe 2015, les communes de moins de 1500 habitants n'ont plus l'obligation d'avoir un CCAS. Suite à une réunion avec les adjoints, au vu du bon fonctionnement du CCAS dans la commune, il pense qu'il serait préférable de le conserver. La gestion au niveau local sera plus à même de répondre aux bénéficiaires qu'un CCAS intercommunal (CIAS).

M. Christophe TESTI précise que c'est un organisme qui a de l'autonomie et que s'il devient intercommunal, le lien social n'existera plus.

M. Marc HANGARD évoque la possibilité de faire une animation sur le code de la route.

M. le Maire confirme que le CCAS avait fait la proposition d'une mise à niveau du code de la route pour les anciens avec le CLIC lors de la cérémonie des vœux. Mais entre-temps Geoter a répondu positivement pour venir faire une présentation. Cette animation sera donc proposée au cours de l'année, et peut être à l'ensemble de la population.

M. Marc HANGARD signale des appels téléphoniques publicitaires pour le contrôle des détecteurs de fumées.

M. le Maire rappelle la vigilance à tenir face aux démarcheurs.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie « des vœux du maire » aura lieu le samedi 23 janvier 2016, avec la participation de Geoter. La petite salle sera ouverte pour proposer des activités manuelles (coloriages...) aux enfants.

Les vœux de la Communauté de Communes Suipe et Vesle auront lieu le 22 janvier 2016 au nouveau siège à Suippes.

Point sécurité locale

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le camion de M. Correia a été volé puis démonté dans un bois proche du village.

M. le Maire indique que la voiture située près de la boulangerie n'est pas une voiture volée, mais une voiture dont le certificat d'immatriculation a été retiré au conducteur par la brigade motorisée de Châlons. Celle-ci devrait être enlevée prochainement.

M. Didier THUAU demande si les pompiers chargés de vérifier les installations sont venus.

M. le Maire répond que non car leur matériel était en panne. Un nouveau rendez-vous a été pris.

M. Freddy LALLEMANT précise que ces contrôles seront effectués dans toutes les communes de la Communauté de Communes pour vérifier la pression, le débit....

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a participé au rassemblement des Maires de France à Paris avec l'intervention de M. François HOLLANDE suite aux attentats. Il explique que cela était intéressant et émouvant.

Également suite aux attentats, une rencontre des Maires de la Marne avec M. le Préfet a été organisée.

La fête St Martin de Châlons a été annulée car trop proche de la date desdits attentats. Le Préfet a indiqué qu'il n'y aurait pour l'instant pas de couvre-feu dans la Marne. Les organisateurs de manifestations doivent opérer des fouilles visuelles.

Des perquisitions ont lieu toutes les nuits, des armes ont été saisies ; les rassemblements sont autorisés si une sécurité est mise en place. Il n'y a pas d'assignation à résidence mais cela a peut-être changé depuis la réunion. Les migrants présents à Ste Menehould, Vitry le François et Epernay sont suivis pour protection.

M. le Préfet a également indiqué que les cambriolages étaient en hausse.

Le signalement d'un seul enfant perturbant la minute de silence a été émis dans la Marne.

Rien n'est prévu pour la sécurité des captages d'eau potable.

M. le Maire indique la possibilité de mettre en place l'indemnité d'administration et de technicité (prime) pour les agents de la commune et que ce point sera à prévoir au budget 2016. Il explique que cela se pratique dans toutes les administrations, afin de pouvoir éventuellement récompenser les agents qui donnent satisfaction et qui s'investissent dans leur travail. Il précise que ce n'est pas parce que c'est prévu au budget que c'est systématiquement distribué.

Cimetière

M. le Maire souhaite aborder les différents travaux envisageables dans le cimetière.

Le déplacement du portillon arrière pourrait, par exemple, être effectué par les services techniques de la Communauté de Communes ; un devis sera établi prochainement, ceci toujours dans la même optique d'orientation budgétaire.

M. le Maire indique que l'aménagement du cimetière doit faire l'objet d'une réflexion globale.

En effet, suite aux décès qui ont eu lieu sur l'autoroute sur le territoire de la commune, à quelques heures près les corps auraient dû être inhumés au cimetière de Tilloy et Bellay. Cependant il n'y a pas de caveau communal pour accueillir les personnes décédées sur la voie publique ou sans famille.

M. le Maire demande l'avis du conseil pour régler ce problème et faire construire soit :

- une nouvelle rangée de caves-urnes d'avance,
- un caveau d'avance,
- un caveau transitoire qui resterait acquis à la commune,
- une rangée de caves-urnes et un caveau transitoire,
- ne rien faire.

En sachant que les installations seraient revendues en cas de besoin. Pour information, une cave-urne coûte 500€ environ et un caveau 1500€ environ.

M. le Maire précise qu'à son avis il serait bien d'en avoir d'avance.

M. le Maire demande un tour de table :

M. Christophe TESTI dit qu'il n'a pas connaissance du choix en général, il donne la priorité plutôt aux caves-urnes ou à un caveau provisoire.

M. le Maire précise qu'en cas de décès un caveau peut être proposé aussi bien que l'acquisition d'une concession libre.

M. Marc HANGARD souhaiterait la réalisation d'un jardin du souvenir.

M. Nicolas MOSTACCI dit qu'il est pour les columbariums et caveau provisoire.

M. Benoît PROBST est pour les caves-urnes et des aménagements pour faire des caveaux.

M. Olivier RAGOUILIAUX dit qu'il est d'accord pour une cave-urne mais pas un caveau qui peut rester à la charge des particuliers.

M. Freddy LALLEMANT dit qu'il serait possible de faire les deux si la place le permet.

M. Didier THUAU dit qu'il y a urgence de faire des caves-urnes car rien n'est prévu. Et que si elles sont faites, les emplacements seront définis. Pour un caveau des places disponibles sont libres entre les tombes existantes, pour les caves-urnes les emplacements ne sont pas déterminés.

M. Gabriel LE ROUX dit qu'il est surpris, en tant que responsable de la commission cimetière, de ce projet de délibération dont il n'était pas au courant, ni même que le déplacement du portail arrière était acté. Sous la colère, il menace de laisser sa place de responsable de commission cimetière.

M. le Maire lui demande de ne pas s'énerver et lui rappelle que c'est lui-même qui a émis l'idée du déplacement du portail. Il lui rappelle que pour faire des travaux, il faut en discuter avec le Conseil Municipal, demander des devis afin de pouvoir en parler, et éventuellement pouvoir intégrer les besoins au budget.

Mais il insiste aussi sur le fait que rien n'est acté, et qu'effectivement ce n'est pas une délibération mais un projet de délibération.

M. Gabriel LE ROUX demande ensuite quel est le problème avec l'emplacement des caves-urnes. Il dit que tout est clair.

M. Didier THUAU répond qu'il faut avoir des informations précises, connues du Conseil en cas d'absence des membres de la commission cimetière, si un besoin urgent se présentait.

M. Gabriel LE ROUX dit qu'il n'y a ni d'urgence ni d'intérêt à ce que la commune achète des caves-urnes d'avance. Il précise aussi qu'il n'est pas non plus pensable de faire un caveau d'avance, sauf si celui-ci est un caveau transitoire, et sur ce point comprend et rejoint le souci de M. le Maire.

M. le Maire rappelle que ceci serait fait pour gérer au mieux les cas d'urgences comme les décès de sans famille sur la voie publique.

M. le Maire souhaite reformuler sa question, et demande au conseil s'il pense qu'il est préférable de faire une cave-urne transitoire ou un caveau transitoire.

M. Gabriel LE ROUX dit que la question ne se pose pas, qu'il est souhaitable d'avoir un caveau transitoire car tout le monde ne se fait pas incinérer. Il explique que caveau pourrait aussi servir en cas de rénovation de tombe.

M. Didier THUAU souhaite cependant que les emplacements des futures caves-urnes soient définis pour une organisation optimale.

M. Gabriel LE ROUX dit que les gens viennent demander un emplacement et c'est tout. Ensuite ils peuvent y faire réaliser un caveau ou une cave-urne selon leur choix. Qu'il n'y a pas un emplacement précis pour l'un ou pour l'autre, que les gens sont libres.

M. Christophe TESTI dit qu'il ne faut pas dépenser d'argent si ce n'est pas nécessaire.

M. le Maire indique au conseil que chacun doit y réfléchir sérieusement et que ce sujet sensible sera abordé à nouveau, car l'emplacement transitoire est important.

Information Urbanisme

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a un souci avec un permis de construire déposé en mairie. Celui-ci est instruit à Suippes avec avis de la Chambre d'agriculture car il concerne un périmètre d'élevage. Après étude, un avis défavorable est émis par la Chambre, qui est suivi et confirmé par le service d'instruction de Suippes.

Le Maire peut accepter le permis même si tous les avis sont défavorables, cependant le Maire peut être attaqué par le Préfet, en son nom propre, si tel était le cas. M. le Maire précise qu'en cas de construction dans un périmètre protégé, la signature d'une convention est possible avec les riverains concernés. Dans le cas présent l'un des voisins veut bien signer une convention, l'autre non.

M. le Maire indique que si les avis des services compétents sont négatifs, il ne passera jamais outre.

M. le Maire se dit cependant préoccupé par cette affaire, car il comprend et respecte totalement les différentes parties. Un accord à l'amiable aurait été parfait. Il regrette toutefois la totale fermeture à la discussion de la Chambre d'agriculture, et se dit convaincu que ce genre de problème ne sera pas un cas isolé à l'avenir.

M. le Maire poursuit en disant qu'avec ce genre de situations, la mise en place du futur PLU.I va être très difficile à gérer.

M. le Maire informe le Conseil Municipal de son inquiétude sur le devenir des pompiers du village.

Une réunion de crise a déjà eu lieu à son initiative en juillet 2015, mais le problème ne se s'est pas résolu.

M. le Maire rappelle que les pompiers de Suippes mettent environ 20 minutes à arriver à Tilloy et Bellay en faisant au plus vite. Que c'est un risque vital pour toute la population.

M. le Maire précise qu'il n'a aucun pouvoir d'autorité, juste celui d'alerter sur la dangerosité de la disparition des pompiers du village qui serait irréversible.

M. Christophe TESTI dit que cette question abordée en réunion de préparation de conseil ne sera pas réglée ce soir, qu'il ne faut pas faire d'ingérence mais que la commune doit jouer son rôle. Que les pompiers actuels ont la fibre et que cela ne doit pas disparaître.

M. le Maire dit qu'il cherche une solution, qu'il ne baissera pas les bras mais que cela est très difficile.

M. Nicolas MOSTACCI revient sur le sujet de Noël, et demande à M. Freddy LALLEMANT s'il a la possibilité d'acheter le sapin de Noël, car il est lui-même pris par d'autres commissions.

M. Freddy LALLEMANT répond positivement.

M. Benoît PROBST dit que le panneau d'entrée de village pivote sur lui-même et qu'il faudrait le refixer.

M. Olivier RAGOUILIAUX signale des voitures qui se garent dans l'herbe devant la salle des fêtes, risquant de dégrader les évacuations d'eaux usées enfouies dessous.

M. Marc HANGARD dit que les affichages aux cidex sont en mauvais état et qu'il faudrait les rénover ou en changer.

M. le Maire dit que cela sera étudié, que la commission va y réfléchir.

M. Christophe TESTI souligne qu'il en est de même pour les panneaux d'affichage électoraux.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions. Personne ne prenant la parole, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance.

La séance est levée à 21h40.